

**Le 10 mars 2020**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 10 mars 2020 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque et Steeve Santerre, sous la présidence de Monsieur Vital Morin, Maire suppléant, formant quorum.

Madame Louise Hémond, Maire, avait motivé son absence.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur Vital Morin déclare la séance ouverte.

**2020-03-029**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

**2020-03-030**

#### **ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2020**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** l'adopter tel que rédigé.

**2020-03-031**

#### **APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal adopte la liste ci-annexée des contribuables endettés envers la municipalité pour le paiement des taxes municipales et droits de mutation depuis 2017 ou de plus de cinq cent dollars (500 \$) depuis 2018. Au 11 mars 2020, les dossiers de contribuables qui ont reçu une lettre par courrier recommandé ou par huissier et qui n'ont pas payé seront expédiés à la MRC de Kamouraska pour vente pour taxes, sans autre autorisation.

**QUE** le conseil désigne Madame Maude Pichereau, directrice générale, pour assister à la vente et pour acquérir les immeubles au nom de la municipalité, si évidemment, il n'y a pas preneur. Au cas où celle-ci n'est pas disponible, Madame Louise Hémond, mairesse, est désignée.

**2020-03-032**

**RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

---

**ATTENDU** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de cent trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (134 599 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

**ATTENDU** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**2020-03-033**

**PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA : DEMANDE DE MODIFICATION DU TAUX DE POURCENTAGE OFFERT AUX MUNICIPALITÉS**

---

**CONSIDÉRANT** que le Programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 et 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales ;

**CONSIDÉRANT** que ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme ;

**CONSIDÉRANT** que les organismes à but non lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum ;

**CONSIDÉRANT** que les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum ;

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska appuie la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults dans sa démarche ;

- De demander au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada, afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes à but non lucratif ;
- De demander l'appui de toutes les MRC et de toutes les municipalités du Québec ;
- De demander l'appui de la FQM ;
- De demander aux MRC et aux municipalités de transmettre leur appui à la présente demande au député fédéral de leur circonscription.

2020-03-034

**REVENUS DES CARRIÈRES ET SABLIERES REPORTÉS EN 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault

**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à comptabiliser dans les revenus reportés au 31 décembre 2019, tel que prescrit par le MAMH, les revenus tirés de l'exploitation des carrières et sablières au cours de l'exercice 2019, soit dix mille neuf cents dollars et un cent (10 900,01 \$). Le montant total reporté pour les carrières et sablières depuis 2009 s'élève maintenant à soixante-douze mille neuf cent soixante-sept dollars et un cent (72 967,01 \$).

2020-03-035

**NOMINATION DU CONSEILLER RESPONSABLE DU DOSSIER DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque

**ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Steeve Santerre conseiller responsable du dossier de la bibliothèque municipale, la présente résolution annulant toute résolution antérieure à cet effet.

2020-03-036

**COTISATION ANNUELLE AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU BAS-SAINT-LAURENT INC. (CRSBP) POUR L'ANNÉE 2020-2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre

**et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** le conseil municipal autorise le versement de la cotisation annuelle au *Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent Inc. (CRSBP)* pour l'année 2020-2021 au montant de quatre mille neuf cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-quinze cents (4 947,95 \$), incluant les taxes, ainsi que le renouvellement de la licence Symphony au montant de quatre cent soixante-huit dollars et soixante-quinze cents (468,75\$), incluant les taxes.

2020-03-037

**ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DU RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE 2020-2025 DE LA MRC DE KAMOURASKA**

**ATTENDU** que la Loi sur la sécurité incendie (LSI) confie aux MRC la responsabilité d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

**ATTENDU** que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 doit être soumis à certaines étapes d'approbation avant son entrée en vigueur ;

**ATTENDU** la présentation du projet final de schéma de couverture de risques pendant la réunion du 17 décembre 2019 du Comité de sécurité incendie (CSI) ;

**ATTENDU** la recommandation d'approbation du projet final de schéma de couverture de risques par le Comité de sécurité incendie (CSI), conditionnellement à certaines corrections à apporter ;

**ATTENDU** les corrections formulées par le Comité de sécurité incendie (CSI) lors de la réunion du 17 décembre 2019 ont été portées au projet final de schéma ;

**ATTENDU** la présentation du projet final de schéma aux élus en janvier 2020 ;

**ATTENDU** que le plan de travail pour l'entrée en vigueur du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 prévoit l'adoption du projet par les municipalités et la MRC au mois de mars 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Claude Lévesque  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska approuve le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020-2025 de la MRC de Kamouraska.

**2020-03-038**

**ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Marc Landry  
**Et** résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission d'Aménagements Lamontagne pour 8 500 litres au montant de trente-six cents et cinq dixième (0,365 \$) le litre, le montant total s'élevant à trois mille cent deux dollars et cinquante cents (3 102,50 \$), excluant les taxes.

**2020-03-039**

**ADHÉSION À LA DÉMARCHE DE PRODUIRE UN PLAN DE MOBILITÉ DURABLE ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (VOLET TRANSPORT ACTIF)**

---

**CONSIDÉRANT** l'existence de la démarche de produire un Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif) dont le mandataire régional est le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent appuyant la création de villes actives ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de la marche et du vélo à ses citoyens et citoyennes ;

**CONSIDÉRANT** que les décisions prises par la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement ont une grande influence sur l'utilisation de modes de déplacement actif par ses citoyens et citoyennes ;

**CONSIDÉRANT** qu'une approche transversale peut contribuer à créer un environnement approprié pour les déplacements actifs pour tous les citoyens et citoyennes ;

**CONSIDÉRANT** que l'administration de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska désire encourager l'utilisation de modes de déplacement actif afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska assume le leadership d'une municipalité (ville) active ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska :

- Informe le mandataire régional, Mme Andrée Lambert localisée à l'installation du 288, rue Pierre-Saindon à Rimouski, de son adhésion à la démarche de produire un Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif);
- Nomme Cédric Lauzon, agent de développement et de loisirs, responsable de la démarche, pour collaborer avec l'agente de promotion et de prévention en saines habitudes de vie (APP-SHV) de la Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent afin d'intensifier les actions visant à offrir aux citoyens des environnements favorables aux déplacements actifs et sécuritaires;
- Participe à l'évaluation de la démarche de production du Plan de mobilité durable et de sécurité routière (volet Transport actif);
- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant l'utilisation des modes de déplacement actif et sécuritaire;
- Mette en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement;
- Fasse un bilan annuel des aménagements réalisés et des politiques adoptées en faveur du déplacement actif et sécuritaire avec son APP-SHV.

**2020-03-040**

#### **DÉFI VÉLO ANDRÉ-CÔTÉ 2020**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Défi Vélo André-Côté demande l'autorisation que les vélos circulent dans notre municipalité lors du défi du 11 juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Défi Vélo André-Côté demande à la municipalité d'autoriser la sortie d'un membre de notre personnel et d'une camionnette avec gyrophares, dans le but de contribuer à la signalisation et au déroulement sécuritaire du Défi Vélo ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Défi Vélo André-Côté demande d'assurer la sécurité des participants durant l'événement avec un camion-incendie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le conseil municipal autorise la circulation des vélos dans notre municipalité lors de l'événement, de même que la sortie d'un membre de notre personnel et du camion (pick-up) de la municipalité, dans le but de contribuer à la signalisation et au déroulement sécuritaire du Défi Vélo.

**QUE** le conseil municipal demande au Service intermunicipal de sécurité incendie de Saint-Pascal de mobiliser le camion-incendie ainsi que des pompiers bénévoles afin d'assurer la sécurité des participants lors de l'événement du Défi Vélo André-Côté.

**2020-03-041**

#### **DEMANDES DE COMMANDITE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque

**ET** résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Action Chômage Kamouraska (carte de membre) : **50 \$**  
Les P'tits Gobe lait : **50 \$**  
Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima (membre) : **100 \$**

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS  
MUNICIPAUX**

**2020-03-042**

**APPROBATION DES COMPTES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	5 682,72 \$
- Liste des comptes à payer :	76 205,68 \$
- Salaires et allocations de dépenses de février 2020 :	<u>19 452,56 \$</u>
TOTAL :	101 340,96 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de février 2020.

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2020-03-043**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Marc Landry  
Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 28.

Signature du procès-verbal :

---

Louise Hémond  
Maire

---

Maude Pichereau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Note :**

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Maire